

L'aménagement et l'urbanisme au cœur des missions



Le conseil communautaire est compétent pour mener à bien l'ensemble des procédures de planification sur les 73 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes.

GPS&O a surtout la responsabilité d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), document socle de l'aménagement de son territoire, qui doit être approuvé fin 2019.

Quelles orientations donner au développement du territoire ?

C'est à cette question que répondra le futur PLUi, qui s'appuie notamment sur le Projet d'aménagement et de développement durable du territoire (PADD) qui définit les axes stratégiques de développement pour les 10 ans à venir.

En 2016, la communauté urbaine a lancé la phase de diagnostic et trois grands axes se dégagent :

- Le paysage à préserver et à valoriser,
- L'attractivité économique à conforter et à dynamiser,
- La mobilité à développer.

Concertation tous azimuts

La communauté urbaine s'est résolument engagée dans une démarche de consultation de tous les acteurs du territoire. Cette volonté de co-construction s'est traduite par :

- 6 réunions publiques qui ont mobilisé 1 400 personnes
- 6 ateliers thématiques menés avec les élus du territoire et l'intervention d'experts et différents acteurs du territoire
- 1 blog créé à destination des habitants pour les informer et leur permettre d'apporter leurs contributions en ligne
- 1 plateforme collaborative ouverte à l'attention des 73 maires
- 1 enquête qualitative menée auprès de la population du territoire a donné lieu à la réalisation d'un film.

Infos +

73 PLU ou POS à fusionner avant 2019 dans un document unique

1400 personnes consultées

32 procédures de PLU en cours au moment du transfert de la compétence